



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 novembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain avait donné procuration à M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY.

N° 2025-163 : DÉNOMINATION DES RUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE la création et la numérotation des voies libellées suivantes :

Chemin de l'Aérodrome : numéros 1a, 1b, 1c

Chemin de l'Antenne : numéros 12, 13

Route de Cosne : numéros 4, 6

Rue des Cours : numéros 4, 5, 9, 10, 16

Rue des Roses : numéro 20

Rue du Bois Joli : numéros 1, 2

Rue Frida Kahlo : numéro 1

Rue Nelson Mandela : numéros 6, 8, 11, 14, 15, 18, 19

Conformes à la base adresse locale.

Suivent les signatures.

